Réunion du 24 Février 2020

Président : Patrick GADEYNE 09 75 66 26 33 - 06 73 40 75 82
Référent Loire Nord : Daniel BOCHU 04 77 63 36 39 - 06 76 53 43 62
Membre Saint-Etienne : Salah BENBELAID 06 62 19 56 42
Membres Délégation Roanne : J. Marc ALLEGRE 06 63 57 93 94
Aimé THEVENON 06 81 64 21 64
Jean Luc AUGEREAU 06 65 24 14 40

INVITATION AUX COMMISSIONS POUR LA COUPE DE LA LOIRE FUTSAL

Nous invitons toutes les commissions de l'ensemble du District à venir pour cette finale à la Plaine Achille à partir de 18 heures pour la consolante et pour finir cette fin de soirée à 20 heures pour la finale.
LE SAMEDI 29 FEVRIER à partir de 18 heures.

COUPE DE LA LOIRE FUTSAL SENIORS MASCULIN

Une consolante sera organisée en accord avec les deux clubs Ric.O.du Moncel contre FC Saint-Etienne le Samedi 29 Février en levée de rideau de La Finale, à la salle Omnisport de la Plaine Achille à Saint-Etienne à 18 heures. Pour cette rencontre un où deux arbitres officiels seront désignés par la Commission des Arbitres (52 €uros / 2 = 26 €uros par club)

La finale de la Coupe de La Loire opposera les clubs de PLCQ Futsal Club contre le Futsal Club du Forez
La finale se disputera le Samedi 29 Février 2020, Salle omnisport de La Plaine Achille à Saint-Etienne à 20 heures
Les frais d'arbitrage seront pris en charge par le District de La Loire. (2 arbitres)

COUPE FUTSAL LAURAFOOT (GEORGES VERNET)

Pour le second tour les rencontres sont : FC Saint-Etienne contre Futsal Club Annecy
PLCQ Futsal Club contre Espoir Futsal 38

CHAMPIONNAT

La Commission demande aux clubs et aux arbitres de bien respecter le règlement en ce qui concerne les bancs seuls les remplaçants, dirigeants ou éducateurs sont autorisés à être sur les bancs. Toutes les autres personnes ne sont pas autorisées.

La Commission demandent aux clubs de bien regarder les jours et les heures des rencontres = ponctualité

RAPPEL : Les clubs doivent adresser les feuilles de matchs dans les 48 heures au District de La Loire.
Les clubs doivent enregistrer les résultats sur Footclub.
ATTENTION AUX AMENDES.

Pour toutes modifications d'horaires et de jours sont à adresser à la Commission minimum 15 jours avant la rencontre.
Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club sera prise en compte, pour la saison 2019 - 2020.